



COMMUNIQUE DE PRESSE

4 août 2020

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère

Brest-Rural

« Prime Covid » : Les Aides à domicile ne seront pas oubliées

Après l'annonce du Président de la République de mieux reconnaître les aides à domicile, et surtout de leur accorder une « prime Covid » de 1 000 euros, Didier Le Gac se réjouit du déblocage d'une enveloppe de 160 millions d'euros pour ce secteur (apportés pour moitié par l'Etat, et pour moitié par les départements)

Fait inédit dans le Finistère, un collectif réussissant pour la première fois employeurs et syndicats de salariés de 21 associations s'est constitué au printemps dernier pour défendre les professionnels de ce secteur.

En contact régulier avec les associations du secteur médico-social, le député salue cette annonce.

Cette décision répond à la distorsion de traitement entre salariés du secteur, et permet de valoriser l'engagement auprès des publics vulnérables de ces professionnels (souvent des femmes), qui étaient en première ligne lors de la crise sanitaire.

Il s'agit-là de professionnels indispensables au maintien à domicile des personnes âgées, et en situation de handicap.